

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Art. L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal se réunira à la Mairie,
le **26 février 2026**, à 19H00.

Affiché le 20/02/2026

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- 01 - Adoption du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2026
- 02 - Compte financier unique 2025 – Budget principal
- 03 - Compte financier unique 2025 – Budget annexe «Lotissement Usson du Poitou»
- 04 - Quote-part de la commune au Fonds de Participation des Habitants (FPH) – 2025
- 05 - Valorisation du Dispositif de Réussite Educative (DRE) – Reversement du CCAS au budget général au titre de l'année 2025
- 06 - Division parcellaire
- 07 - Vente de parcelles – Rue du Bure

Le Maire, M. Didier ZIMNY



Handwritten signature of the Mayor, M. Didier Zimny.